

Les subsides

En dépit de cela, la seule fois où il est question des employés à temps partiel dans le projet de loi C-34, cette mesure dont le gouvernement nous a saisis, c'est à la disposition dans laquelle il est proposé de corriger une anomalie en vertu de laquelle certains employés à temps partiel n'ont pas droit aux congés payés pour les jours fériés. Voilà tout ce que le gouvernement a envisagé de faire pour les employés à temps partiel, dont presque deux millions sont des femmes ne jouissant d'aucun des avantages dont on a parlé.

Si ces modifications que l'on voudrait apporter au Code canadien du travail avaient été présentées plus tôt et si nous avions eu le temps de les renvoyer au comité où on aurait présenté au gouvernement des instances pour qu'il change d'avis au sujet des travailleurs à temps partiel, ces deux millions de personnes dont je parle auraient pu s'attendre à être traitées plus équitablement dans le lieu de leur travail.

Comme l'expliquent les auteurs de la commission d'enquête sur le travail à temps partiel—mieux connue sous le nom de Commission Wallace—le domaine du travail à temps partiel est extrêmement compliqué. Si j'en parle, c'est que je suis certaine qu'il nous faudra du temps pour étudier les modifications à apporter éventuellement aux lois en la matière. Nous voulons opérer certains changements favorables.

Mais ce qu'il y a de plus important à faire, c'est de préciser ce que l'on entend au juste par travailleur à temps partiel permanent. Il n'en est pas question dans les modifications et on ne s'est pas penché sur le problème. Par conséquent, il ne sera pas possible de procéder à la répartition proportionnelle du barème des salaires et des avantages, tant que nous n'aurons pas établi cette définition.

Tous les députés savent à quel point il est important d'étudier en comité les mesures législatives présentées à la Chambre. Voilà pourquoi je déplore que le gouvernement ait attendu aussi longtemps avant de nous proposer ce projet de loi. Je ne crois pas que l'on puisse lui consacrer tout le temps et toute l'attention nécessaires en comité afin d'améliorer les conditions de travail et de mieux traiter les travailleurs à temps partiel.

Le Comité national d'action sur la situation de la femme a dit ceci dans la lettre qu'il a envoyée au ministre du Travail (M. Ouellet) le 27 avril 1984:

Le Comité national tient à ce que l'on prévoie dans le Code canadien du travail des normes obligatoires pour garantir des conditions de travail décentes aux femmes qui travaillent sur des terminaux à écran, dans des secteurs relevant du gouvernement fédéral.

Voilà un autre sujet que l'on aurait pu étudier en détail au comité si nous en avions le temps. Je ne crois pas que nous en aurons le temps.

Le problème, c'est que les femmes y perdront, parce que le gouvernement n'a pas prévu le temps nécessaire ou parce qu'il n'a pas prévu cela en présentant toutes ces modifications. C'est ainsi que bien des questions de cette nature sont traitées; on les aborde toujours au dernier moment et toujours de façon à ce qu'un groupe ou l'autre soit lésé. Ce sont trop souvent les femmes qui écopent.

Durant les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais aborder brièvement le sujet du changement technologique au travail. On a dit et redit que, durant la prochaine décennie, le

changement technologique risque d'entraîner le déplacement d'un million de femmes. C'est une éventualité horrible, à laquelle on n'ose même pas songer.

Avec les modifications proposées, on essaiera de renforcer les dispositions actuelles en fonction du changement technologique en portant le préavis de 90 à 120 jours pour les changements, en obligeant les patrons à mieux informer les employés et en offrant le moyen de réparer les injustices commises par les employeurs qui ne se soumettent pas aux deux premières conditions.

On peut considérer cela comme une bonne initiative, mais il est vraiment malheureux que ces propositions n'aient pas été complétées par des programmes placés sous l'égide d'autres ministres, surtout du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le préavis de changement technologique ne signifie pas que personne ne perde son emploi. Cela veut dire tout simplement que les gens auront 30 jours de plus pour y réfléchir. Si l'on n'offre pas des programmes plus complets et plus accessibles, les femmes finiront par faire les frais du changement technologique. C'est une question dont le gouvernement ne s'est pas occupé sérieusement et qui représente pour nous un grand défi. Les modifications qui ont été apportées dans le projet de loi C-34 ne font qu'effleurer la surface et ne s'attaquent pas du tout au cœur du problème.

Une fois de plus, nous constatons que les principales victimes seront les femmes, qu'elles travaillent à temps partiel ou soient touchées par les progrès technologiques, parce que nous n'avons pas étudié suffisamment en détail l'influence qu'aura l'évolution de la population active dans les années à venir. Si les amendements apportés à ce projet de loi avaient été présentés il y a trois ans, au moment où le ministre du Travail de l'époque les avait promis, je suis persuadée que nous aurions pu prendre des mesures beaucoup plus rapidement pour améliorer le sort des femmes. Comme notre parti l'a annoncé, nous appuierons les amendements à la Chambre, mais il est absolument inexcusable que le gouvernement ait attendu les dernières semaines de la législature pour présenter des mesures aussi importantes que le sont ces modifications au Code canadien du travail.

Le président suppléant (M. Herbert): Nous entamons la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations.

M. Turner: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'honorable représentante. Où était le parti conservateur et le Nouveau parti démocratique en 1959, quand la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives s'est attaquée au Canadien Pacifique, cette énorme société nationale? Le conflit portait sur les changements technologiques. Il y avait ni conservateurs ni néo-démocrates avec les grévistes. Personnellement, j'y étais. Où étaient vos députés?

• (1730)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le député a une meilleure mémoire que moi.

M. Turner: J'y étais.